

La loi de 1905 : socle de la laïcité française

À l'aube du XX^e siècle, la France assiste à la promulgation de **la loi de 1905** qui officialise le régime de **laïcité**. Cette loi établit pour la première fois dans l'histoire du pays la séparation de l'Église catholique et de l'État. Les deux cours précédents constituent un aperçu historique pour comprendre le contexte et les enjeux profonds de la loi de 1905: cette loi n'est pas seulement un texte administratif ; c'est l'aboutissement d'un **conflit** séculaire entre **l'Église catholique** et **l'État républicain**, exacerbé par l'Affaire Dreyfus.

Le long chemin vers la séparation

Lorsque Napoléon Bonaparte signe le Concordat avec le pape en 1801, il met fin à la période révolutionnaire de "déchristianisation"¹, mais impose une tutelle stricte qui ne limite pas pourtant la puissance de l'Église. Ce régime, qui durera jusqu'en 1905, établit un système singulier :



Figure 1: Signature du Concordat en la présence de Napoléon au centre et du pape à son côté

- Les ministres de culte (catholiques, protestants et juifs) deviennent des fonctionnaires salariés par l'État. Leurs traitements sont inscrits au budget de la nation.
- L'État contrôle la nomination des évêques (le pape ne leur accorde que l'investiture canonique).

¹ Rappelons-nous que **la liberté de culte** fait partie des principes fondamentaux hérités de la Révolution française et affirmés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

- Le catholicisme est reconnu, non comme religion d'État, mais comme "la religion de la majorité des Français". En échange, l'Église renonce à revendiquer les biens confisqués pendant la Révolution.

Mais, dans la pratique, sous la **Restauration** et le **Second Empire**, l'Église catholique reconquiert une influence considérable, notamment dans le domaine de l'enseignement qu'elle contrôle en grande partie via les congrégations (Frères des écoles chrétiennes, Jésuites, etc.). La société française, étant plurielle, connaît alors une inégalité frustrante face aux cultes :

- **Les catholiques** bénéficient d'une position hégémonique. Le catholicisme structure les consciences notamment à travers l'enseignement ;

- **Les protestants**, minoritaires mais influents, se retrouvent souvent dans les milieux libéraux, industriels et universitaires. Leur tradition de liberté de conscience et d'examen critique² les place naturellement du côté des républicains anticléricaux sous la III^e République.

- **Les juifs**, émancipés dès la Révolution, participent activement à la vie économique, intellectuelle et politique. Ils incarnent aux yeux de leurs détracteurs la réussite républicaine et la modernité, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux poussées antisémites.

Cette diversité confessionnelle fonctionne sous la tutelle d'un État qui, jusqu'en 1905, reconnaît légalement les cultes et les finance. Or, cette reconnaissance officielle est vécue par **les républicains radicaux** comme une entrave à la souveraineté populaire. Avec leur arrivée au pouvoir en 1879, la III^e République frappe d'un bras de fer l'Église catholique. Le combat n'est pas religieux mais politique : il s'agit de briser l'influence de la hiérarchie catholique dans les affaires de l'État et de l'éducation.

² Pour mieux comprendre le protestantisme de la Renaissance française, vous pouvez consulter le cours sur le lien suivant

<https://elearning.univ-mila.dz/a2025/course/view.php?id=2300>

En effet, cette dernière est radicalement modifiée avec **Les lois Ferry** (1881-1882) : **l'école devient gratuite, obligatoire et laïque**. On retire à l'Église le monopole de l'enseignement. L'enseignement religieux est remplacé par l'instruction morale et civique. Les congrégations religieuses (les ordres enseignants) doivent désormais demander une autorisation pour enseigner. C'est ainsi que des milliers d'écoles congréganistes ferment.

C'est dans ce contexte que survient l'Affaire Dreyfus (1894-1906) précédemment évoquée. Cet événement joue un rôle de catalyseur. Il ne crée pas le conflit, mais il le radicalise en en faisant une affaire nationale, rendant la séparation inévitable. Rappelons que, suite à cette affaire, la France se divise en deux camps irréconciliables :

- Les antidreyfusards : rassemblent l'armée, une grande partie des catholiques, les ordres religieux, les ligues nationalistes et une presse violemment antisémite. Pour eux, défendre Dreyfus, c'est affaiblir l'armée et l'ordre social.
- Les dreyfusards : intellectuels, libres-penseurs, protestants libéraux, socialistes, juifs émancipés, et une frange de catholiques démocrates. Ils défendent la justice individuelle, la vérité judiciaire et les droits de l'homme contre l'arbitraire d'État.

L'Affaire provoque une prise de conscience radicale dans le camp républicain. Ce dernier réalise que **le Concordat a permis à une Église contre-révolutionnaire de se constituer en parti politique**, soutenant les forces hostiles à la République (l'antisémitisme, le nationalisme intégral, l'antiparlementarisme). Émile Combes, président du Conseil (1902-1905), synthétise cette radicalisation : « La République ne peut pas coexister avec un pouvoir qui, par son chef, se déclare l'ennemi de la démocratie. »

Après la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican en 1904 (le pape Pie X ayant refusé de condamner les évêques antidreyfusards), la loi de

séparation est votée le 9 décembre 1905. Elle opère trois révolutions par rapport au régime concordataire :

1. L'État ne reconnaît et ne salarie plus aucun culte. Les ministres du culte cessent d'être fonctionnaires. Les biens des églises (édifices, presbytères) sont transférés à des associations culturelles (catholiques, protestantes, juives).
2. La liberté de conscience est absolue : l'État garantit le libre exercice des cultes dans l'ordre public.
3. L'État devient neutre. Il n'a plus à intervenir dans la nomination des évêques ni dans la doctrine religieuse.



Figure 2: Quand la loi de séparation enflammait les débats dans la presse française il y a plus de 120 ans

Cette loi est un moment fondateur dans l'histoire du pays. Elle met fin à un siècle de « religion d'État administrée ». Elle consacre le principe selon lequel la République ne combat pas les croyances mais l'emprise institutionnelle d'une Église sur la société.

Parler de la loi de 1905, c'est donc bien parler de l'Église catholique et de son long combat contre la République, mais c'est aussi évoquer un moment de cristallisation où l'Affaire Dreyfus a montré à quel point la confusion entre le

religieux institutionnel et l'État pouvait menacer les principes mêmes de justice, d'égalité et de liberté.

La laïcité qui émerge de cette période n'est pas une simple mesure administrative : elle est une réponse politique à un conflit de légitimité, où les républicains, forts de leur victoire dans l'Affaire Dreyfus, décident de séparer définitivement les deux ordres pour sauvegarder ce qu'ils appellent « la paix religieuse dans l'indépendance de l'État et des consciences ».

Cette histoire continue d'éclairer les débats contemporains sur la laïcité : neutralité du service public, place des signes religieux dans l'espace public, ou encore financement des cultes et des associations. Car la loi de 1905 reste le cœur vivant du pacte républicain en France.